



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

APPEL DE CANDIDATURES – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

La municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly ouvre un appel de candidature afin de combler **deux postes** vacants au sein du Comité consultatif d'urbanisme. Ce comité a pour principal mandat de faire des recommandations au Conseil municipal en matière d'aménagement et d'urbanisme à partir des différentes lois et règlements applicables.

Le comité est chargé d'étudier toutes les questions relatives à l'urbanisme, au zonage, au lotissement, aux dérogations mineures, aux plans d'implantation et d'intégration architecturale et à tous les autres dossiers confiés par le Conseil municipal.

Le Comité consultatif d'urbanisme est composé d'au maximum sept membres dont un conseiller municipal. La durée d'un mandat est de deux ans et ce dernier est renouvelable.

Conditions :

- être résidant de la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly;
- être disponible à raison d'une séance par mois;
- avoir une bonne connaissance du territoire;
- avoir un intérêt marqué pour l'aménagement du territoire et l'urbanisme;
- avoir une connaissance des lois et règlements serait un atout;
- avoir le sens de l'analyse, du discernement et du jugement.

SVP faire parvenir une lettre motivant votre candidature et votre curriculum vitae avant le **15 janvier 2022** par courriel ou par la poste à :

Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly
À l'attention de M. Yannick Bourque, responsable de l'urbanisme
3870, chemin de Tilly, C. P. 10
Saint-Antoine-de-Tilly, Qc, G0S 2C0
Courriel : urbanisme@saintantoinedetilly.com